

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

2026.04.15.01

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026. PRISE ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 15 avril 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Térance PERROD, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Solène ALLANIC, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI a donné pouvoir à Cécile PONY-VIGIER
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Bruno GUERRA
Emilie BRIAND a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Jennifer BOUAZIZ a donné pouvoir à Charlotte BAQUET
Côme MAURY-CASTAGNE a donné pouvoir à Térance PERROD
Quentin LEFEBVRE a donné pouvoir à Catherine OLIVA
Jean-Bernard FALCOT a donné pouvoir à Yann BURSTEIN
Julien GUEGAN a donné pouvoir à Isabelle HERBRETEAU

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L. 2121-7; L. 2121-12; L. 2121-13; L. 2121-13-1; L. 2121-17; L. 2121-25 ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité, avec 6 abstentions

APPROUVE la signature du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026

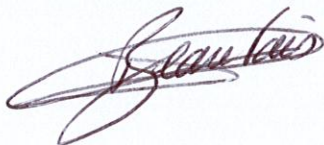
PREND ACTE des décisions prises par Le Maire au regard des délégations de compétences

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 15/04/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 15/04/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20260415-20260415_02-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Vu la délibération n°2024.04.15.018 du 15 avril 2024 portant **approbation du programme pluriannuel d'investissements (PPI) pour la période 2024-2026 ;**

Vu la délibération n°2024.12.04.013 du 04 décembre 2024 portant actualisation du programme pluriannuel d'investissements (PPI) pour la période 2024-2026 ;

Vu le programme pluriannuel d'investissements (PPI) de la Ville de Garches pour la période 2026-2028 ;

Vu l'avis de la Commission Affaires générales et Finances du 08 avril 2026 ;

Considérant que le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) est un outil précieux de pilotage budgétaire et financier ;

Considérant les travaux d'ampleur déjà réalisés lors de l'exercice du PPI 2024-2026 ;

Considérant qu'il permet notamment par son actualisation annuelle de tenir compte de l'évolution des résultats de clôture, de la vie des projets et de la conjoncture ;

Considérant qu'il convient d'adapter le Programme Pluriannuel d'Investissements pour répondre aux enjeux de la crise énergétique tout en soutenant la reprise économique avec l'appui des partenaires financiers de la Ville de Garches notamment en s'inscrivant dans le cadre du plan Vert de l'État ;

Considérant qu'au vu des éléments susvisés le Programme Pluriannuel d'Investissements pour la période 2026-2028 se décline comme suit :

Opération	AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Plan de mobilités douces comprenant les travaux d'infrastructure et d'enfouissement	9 000 000€	3 000 000€	3 000 000€	3 000 000€
Lutte contre la déperdition d'énergie dans les bâtiments publics intégrant le projet de solarisation des bâtiments publics : études du projet de réhabilitation de l'école Pasteur, de l'espace Aquaforme et du gymnase Yves Bodin	400 000€	400 000€	-	-
Plan vert avec la finalisation de la réhabilitation des squares et le lancement des études de la requalification du cimetière et son extension	400 000€	400 000€	-	-
Redynamisation du Cœur de Ville avec la réhabilitation de la Place Simone Veil et la Place de la Poste	1 000 000€	-	500 000€	500 000€
Préservation du patrimoine communal avec le projet de réhabilitation de l'église Saint-Louis et de requalification des serres comprenant la réalisation d'un quai de transfert des déchets	400 000€	400 000€	-	-
TOTAL	11 20 000€	4 200 000	3 500 000€	3 500 000€

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité, 6 votes contre et 2 abstentions

APPROUVE le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour la période 2026-2028 ;

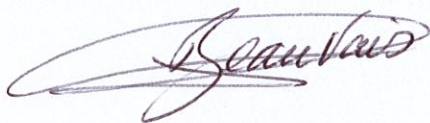
INSCRIT les dépenses au budget primitif 2026 ;

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 15/04/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 15/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

2026.04.15.03

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2025 DE LA VILLE DE GARCHES**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 15 avril 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire sauf pour l'examen du Compte Financier Unique pour lequel Madame Béatrice BODIN a assuré la présidence.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Solène ALLANIC, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI a donné pouvoir à Cécile PONY-VIGIER
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Bruno GUERRA
Emilie BRIAND a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Jennifer BOUAZIZ a donné pouvoir à Charlotte BAQUET
Côme MAURY-CASTAGNE a donné pouvoir à TERENCE PERROD
Quentin LEFEBVRE a donné pouvoir à Catherine OLIVA
Jean-Bernard FALCOT a donné pouvoir à Yann BURSTEIN
Julien GUEGAN a donné pouvoir à Isabelle HERBRETEAU

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants pouvoirs compris	32

Jeanne BECART, Maire, étant sortie de la salle du Conseil Municipal et ne prenant pas part au vote.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération 21.03.31/12 du 31 mars 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 08 avril 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de Garches ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Garches ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité, 6 votes contre et 2 abstentions

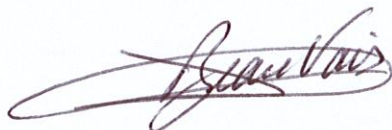
APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Garches

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 15/04/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 15/04/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

2026.04.15.04

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 15 avril 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Solène ALLANIC, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI a donné pouvoir à Cécile PONY-VIGIER
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Bruno GUERRA
Emilie BRIAND a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Jennifer BOUAZIZ a donné pouvoir à Charlotte BAQUET
Côme MAURY-CASTAGNE a donné pouvoir à TERENCE PERROD
Jean-Bernard FALCOT a donné pouvoir à Yann BURSTEIN
Julien GUEGAN a donné pouvoir à Isabelle HERBRETEAU
Quentin LEFEBVRE a donné pouvoir à Catherine OLIVA

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2131-1 ;

Vu la délibération n°2024.12.04.013 du 04 décembre 2024 portant actualisation du programme pluriannuel d'investissement 2024 – 2026 ;

Vu la délibération 2026.04.15.03 du 15 avril 2026 approuvant le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Garches ;

Vu la demande de la DGFIP en fin d'année 2025 de régulariser (rattrapage sur exercices antérieurs) les provisions du Compte Epargne Temps prises en compte en 2024 pour un montant de 489 942 € sur le chapitre 001 ;

Vu l'avis de la Commission Administration générale et Finances réunie le 08 avril 2026 ;

Considérant les résultats de clôture 2025 – Budget principal de la Ville de Garches :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	2024	2025
Total des recettes de l'exercice	8 696 890,49€	8 344 848,28 €
Total des dépenses de l'exercice	11 337 451,04€	11 439 068,95 €
Déficit de l'exercice	- 2 640 560,55€	- 3 094 220,67 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	2024	2025
Total des recettes de l'exercice	35 956 294,88€	40 208 467,96 €
Total des dépenses de l'exercice	35 540 967,50€	38 373 358,68 €
Excédent de l'exercice	+ 415 327,38€	+ 1 835 109,28 €

Considérant le résultat cumulé de l'exercice budgétaire 2025 – Ville :

	2024	2025
RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT) hors restes à réaliser	- 2 225 233,17€	- 1 259 111,39 €

Considérant que le résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser) prend en compte les résultats de clôture de l'exercice précédent :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	2024	2025
Déficit de l'exercice	- 2 640 560,55€	- 3 094 220,67 €
Résultat antérieur reporté	+ 1 834 164,17€	- 806 396,38€

	dont 52 103,57€ (anomalie corrigée)	Accusé de réception en préfecture 092-219200334-20260415-20260415_04-DE Date de télétransmission : 15/04/2026 Date de réception préfecture : 15/04/2026
Solde d'exécution	- 806 396,38€	- 3 900 617,05 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	2024	2025
Excédent de l'exercice	+ 415 327,38€	+ 1 835 109,28 €
Excédent antérieur reporté	+ 4 872 411,89€	+ 3 481 342,89 €
Solde d'exécution	+ 5 287 739,27€	+ 5 316 452,17 €

Considérant le résultat global de clôture de l'exercice :

	2024	2025
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (EXCEDENT)	+ 4 481 342,89€	+ 1 415 835,12 €

Considérant le résultat cumulé 2025 intégrant les restes à réaliser :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	2024	2025
Solde d'exécution	- 806 396,38€	- 3 900 617,05 €
Recettes restant à réaliser	-	-
Dépenses restant à réaliser	-	-
	- 806 396,38€	- 3 900 617,05 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	2024	2025
Solde d'exécution	+ 5 287 739,27€	+ 5 316 452,17 €

Considérant le résultat cumulé global 2025 – Ville (intégrant les restes à réaliser) :

	2024	2025
RESULTAT CUMULE OU EXCEDENT NET GLOBAL	+ 4 481 342,89€	+ 1 415 835,12 €

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité, avec 6 votes contre

CONSTATE aucun état des restes à réaliser à inscrire au budget 2026 ;

PREND ACTE de la demande de la DGFIP en fin d'année 2025 de régulariser (rattrapage sur exercices antérieurs) les provisions CET prises en compte en 2024 pour un montant de 489 942 € sur le chapitre 001;

AFFECTE le résultat de clôture au budget général de la Ville 2025 comme suit sous réserve des éléments ci-dessus :

Report en section de Fonctionnement (R002)	+ 925 893,12 €
Report en section d'Investissement (D001) avec prise en compte de la régularisation des provisions CET de 2024 pour un montant de 489 942 €	- 4 390 559,05 €
Affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	+ 4 390 559,05€

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 15/04/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 15/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

2026.04.15.05

**DELIBERATION PORTANT ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES
IRRECOUVRABLES ET DES CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET PRIMITIF
2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 15 avril 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Solène ALLANIC, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI a donné pouvoir à Cécile PONY-VIGIER
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Bruno GUERRA
Emilie BRIAND a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Jennifer BOUAZIZ a donné pouvoir à Charlotte BAQUET
Côme MAURY-CASTAGNE a donné pouvoir à TERENCE PERROD
Jean-Bernard FALCOT a donné pouvoir à Yann BURSTEIN
Julien GUEGAN a donné pouvoir à Isabelle HERBRETEAU
Quentin LEFEBVRE a donné pouvoir à Catherine OLIVA

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances Irrécouvrables ;

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public de Nanterre ;

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et des Finances du 08 avril 2026 ;

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public de Nanterre ;

Considérant que le comptable public certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur l'état, lequel n'avait pas été soldé avant la réception de la décision,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur pour les créances éteintes par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité, avec 6 votes contre

DECIDE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables figurant sur la liste n°7579210312 pour un montant total de 1 389,19 €,

DECIDE l'effacement des créances éteintes présentées sur la liste n° 6708890812 pour un montant total de 183 946,54 €

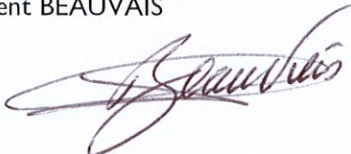
DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif de la ville en 2026

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 15/04/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 15/04/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

2026.04.15.06

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA VILLE DE GARCHES

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 15 avril 2026, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Solène ALLANIC, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI a donné pouvoir à Cécile PONY-VIGIER
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Bruno GUERRA
Emilie BRIAND a donné pouvoir à Béatrice BODIN
Jennifer BOUAZIZ a donné pouvoir à Charlotte BAQUET
Côme MAURY-CASTAGNE a donné pouvoir à TERENCE PERROD
Jean-Bernard FALCOT a donné pouvoir à Yann BURSTEIN
Julien GUEGAN a donné pouvoir à Isabelle HERBRETEAU
Quentin LEFEBVRE a donné pouvoir à Catherine OLIVA

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		25
Nombre de pouvoirs		8
Nombre de votants pouvoirs compris		33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BEAUVAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°21.03.31/02 du 31 mars 2021 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'avis des membres de la Commission Assemblée générale et Finances réunie en date 08 avril 2026 ;

Vu la délibération n° 2026.04.15.02 portant programme annuel d'investissements 2026 – 2032 ;

Vu la délibération n° 2026.04.15.03 portant adoption du compte financier unique 2025 de la Ville de Garches ;

Vu la délibération n° 2026.04.15.04 portant affectation du résultat de clôture de l'année 2025 sur le budget primitif 2026 de la Ville de Garches ;

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2026 de la Ville de Garches ;

Considérant que le budget primitif 2026 sera voté par nature et par chapitre globalisé ;

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2026 de la Ville de Garches en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

Section de Fonctionnement	36 854 965,00 €
Section d'Investissement	11 394 729,58 €

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité des voix, 8 voix contre s'étant manifestées.

ADOPTE le budget primitif 2026 de la Ville de Garches en équilibre réel et sincère par nature et par chapitre globalisé :

Section de Fonctionnement	36 854 965,00 €
Section d'Investissement	11 394 729,58 €

APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Accusé de réception en préfecture
Département des Hauts-de-Seine
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception en préfecture : 15/04/2026

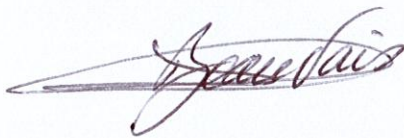
APPROUVE le principe de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Laurent BEAUVAIS



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 15/04/2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 15/04/2026